

SEANCE 2018-04 DU 23 AVRIL 2018

Convocation du 17/04/2018

Affichée à la porte de la Mairie le 17/04/2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie LEVEQUE, Maire.

Etaient présents :

M. Yves JEANNETEAU, M. Laurent DILLEU, Mme Viviane RAIMBAULT et Mme Sandrine WALEK, Adjoint.

M. Philippe MIRVEAUX, Madame Françoise SOUYRI, M. Emmanuel CORNILLEAU, M. Grégoire CROTTÉ, Mme Sonia WEISS VOISIN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

M. Eric PERRET qui a donné pouvoir à Mme Valérie LEVEQUE,
M. Emmanuel GODEFROY qui a donné pouvoir à Mme WALEK Sandrine
Mme Marie-Pascale GUILLAUME
Mme Vanessa LEPAGE,

Etaient absents :

M. Didier AGATOR,
Mme Estelle BOUTEILLER.

Secrétaire de séance : Mme Viviane RAIMBAULT

Convocation du 17 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de conseillers présents : 10 + 2 pouvoirs

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 26 avril 2018.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, sans modification.

RAPPORTS DIVERS

Le Conseil Municipal prend connaissance des différents comptes rendus de réunions qui ont eu lieu depuis la dernière séance :

1. CCLLA : Compte-rendu du conseil communautaire du 8 mars 2018
2. CCLLA : Compte-rendu du conseil communautaire du 29 mars 2018
3. CCLLA : Compte-rendu du conseil communautaire du 12 avril 2018

DCM-2018-46 -5.4- : INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL
(Délibération transmise et reçue en Préfecture le 16 mai 2018 et affichée le 16 mai 2018)

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'elle a prises en application de la délibération n°2014-44 du 10 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales :

1. Devis divers et autres engagements financiers

• **Fonctionnement** :

- ✓ SPORTALYS : travaux rénovation terrain d'honneur : **2 089,54 € TTC**,
- ✓ URGENCE SECOURS EQUIPEMENT : batteries et électrodes pour défibrillateur : **577,20 € TTC**,
- ✓ PYRO CONCEPT : feu d'artifice pour l'inauguration du château : **4 000 € TTC**,
- ✓ COMPAGNIE PLANTAGENET : animation pour l'inauguration du château : **1 600 € TTC**,
- ✓ LOIRE COUVERTURE SERVICES : démoussage de toits bâtiments publics : **5 999,64 € TTC**,
- ✓ JOYEUX : peinture classes de maternelle : **2 503,20 € TTC**,
- ✓ PELTIER : divers travaux bâtiments publics : **978,22 € TTC**,
- ✓ THARREAU : travaux électriques dans divers bâtiments : **3 764,23 € TTC**
- ✓ GILLES EDOUARD : réparations vestiaires salle de basket : **300,00 € TTC**.

• **Investissement** :

- ✓ GILLES EDOUARD : ADAP Foyer des jeunes : **503,80 € HT**,
- ✓ PELTIER : ADAP MCL et Foyer des jeunes : **3 988,31 € HT**,
- ✓ MEDIALEX : Annonces légales Enquête publique projet SDIS : **1 5011,04 € HT**,
- ✓ CALONNA : 3 ordinateurs portables pour l'école publique : **997,50 € HT**,
- ✓ BOURCIER : changement de 2 portes à la salle de sports : **6 725,86 € HT**,
- ✓ JEROME LANGLAIS : sculpture métallique pour le parc de la Rôme : **727 € HT**,
- ✓ AP METALLERIE : ADAP MCL : **1 242,39 € HT**,
- ✓ LB MENUISERIES : changement de la porte d'entrée de la MCL : **2 748,60 € HT**,
- ✓ MARTY SPORTS : deux buts mobiles pour le stade : **4 141 € HT**,
- ✓ PREVENTEC : appareil de mesure du bruit au restaurant scolaire : **595 € HT**.

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'engagement qu'elle a effectué en application de la délibération du Conseil municipal DCM-2018-43 :

- ✓ TERRITOIRES PARTAGES : étude de faisabilité - lotissement Moulin de la Grande Vigne : **14 475 € HT**.

Madame le Maire informe également le Conseil municipal du recrutement qu'elle a engagé récemment en application de délibérations du Conseil municipal :

- **CROSSAY Aurélie** : CDD à temps non complet du 30 avril au 08 juillet 2018 (*Renfort restaurant scolaire, TAP'S*).

DCM-2018-47 -7.1 - : SIEML : APPROBATION DU PROJET D'ÉCLAIRAGE DU STADE DE LA HUTTE

(Délibération transmise et reçue en Préfecture le 16 mai 2018 et affichée le 16 mai 2018)

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal en date du 25 septembre 2017 approuvant l'installation d'un éclairage homologué sur le terrain gazonné du stade de la Hutte.

Elle présente le plan de financement définitif, prenant en compte l'actualisation du devis du SIEML ainsi que le montant de la subvention de la Ligue de Football Amateur.

Dépenses		Recettes	
Travaux	65 507,00 €	Subvention SIEML	16 376,74 €
		Subvention Ligue de Football Amateur	5 000,00 €
		Auto-Financement	44 130,26 €
Total Dépenses	65 507,00 €	Total Recettes	65 507,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 pour, 2 contre et 4 abstention,

- ✚ **DONNE** son accord pour l'installation d'un éclairage homologué sur le terrain gazonné du stade de la Hutte, pour un montant de **44 130,26 € TTC** à la charge de la Commune.

DCM-2018-48 -1.1- : PROJET DE REHABILITATION DU PRESBYTERE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

(Délibération transmise et reçue en Préfecture le 16 mai 2018 et affichée le 16 mai 2018)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2122-21-1,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la délibération n° 2017-108 en date du 20 novembre 2017 autorisant Madame le Maire à lancer la consultation d'équipe de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du presbytère et la restructuration de la mairie,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s) pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre complète pour la réhabilitation du Presbytère et la restructuration de la mairie.

Il convient de se prononcer sur la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché. Madame le maire énonce les principaux éléments déterminants du projet :

- Le périmètre d'intervention s'étend sur environ 2300 m²,
- La surface utile du projet est estimée à 500 m² (*y compris circulation*),
- La livraison du bâtiment est prévue pour la fin d'année 2019,
- Le temps d'études est de 5,5 mois (*hors délais de validations de la maîtrise d'ouvrage*),
- Le temps de chantier est de 7,5 mois,
- L'opération s'inscrit dans une démarche de qualité environnementale sans certification.

Madame le Maire rappelle que le coût estimatif des travaux est de **614 500 € HT**. Le montant prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre a été établi par le CAUE à **89 000 € HT**.

Madame le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (*article 27 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*).

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✚ **DÉCIDE** d'autoriser Madame le Maire à signer le marché à intervenir ;
- ✚ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018.

DCM-2018-49 -8.9 - : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CROIX DE SABLE POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION AU CHÂTEAU GILLES DE RAIS
(Délibération transmise et reçue en Préfecture le 16 mai 2018 et affichée le 16 mai 2018)

Madame le Maire rappelle que l'inauguration du Château Gilles de Rais est prévue du samedi 19 mai au dimanche 20 mai 2018.

Le Château Gilles de Rais sera ouvert au public le samedi 19 mai, de 14h à 18h, et le dimanche 20 mai, de 10h à 17h30, sous la responsabilité de l'association Croix de Sable.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter une convention réglant les modalités d'organisation de cette manifestation, dont elle fait lecture.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✚ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente convention.

QUESTIONS DIVERSES

- 1.1. Projet de la CCI : report en septembre**
- 1.2. Commission voirie de la CCLLA : réunion le 16 mai 2018**
- 1.3. Modification des horaires des écoles à la rentrée 2018/2019 ;**
- 1.4. Prochain Conseil Municipal : lundi 28 mai à 20h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.